

Répertoire canadien sur l'éducation post-M.D. (RCEP) Principes directeurs

Version : 1.4
Septembre 2024

Introduction

Le Répertoire canadien sur l'éducation post-M.D. (RCEP) est une initiative de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC). Le RCEP s'est donné pour mandat d'être la source définitive de données et d'analyses longitudinales nationales sur les stagiaires au sein du système canadien d'éducation médicale postdoctorale. Bien que le RCEP possède une mission et un mandat clairs, l'initiative ne s'était pas encore dotée de principes directeurs officiels.

Mission du RCEP

Être la source définitive de données et d'analyses longitudinales nationales sur les stagiaires au sein du système canadien d'éducation médicale postdoctorale.

Mandat du RCEP

Le Répertoire canadien sur l'éducation post-M.D. (RCEP) a pour mandat :

- d'enrichir et de mettre à jour une base de données longitudinales de tous les stagiaires au sein du système canadien d'éducation médicale postdoctorale;
- d'offrir aux facultés de médecine, aux organisations participantes et autres un recensement annuel détaillé de tous les stagiaires, notamment des données et analyses longitudinales;
- d'offrir aux facultés de médecine des informations détaillées se rapportant à leurs propres programmes de formation postdoctorale;
- de faciliter l'interprétation et l'utilisation de l'information afin de maximiser son utilité à l'intention des personnes ayant un rôle à jouer en matière de formation professorale, de recherche et de planification des ressources humaines en santé.

Le présent document, élaboré par la responsable de programme du RCEP, avec l'aide inestimable des membres du Comité du RCEP, officialise nos principes directeurs à l'intention de toutes les parties intéressées. Comme toujours, nous apprécions vos commentaires et vous invitons à communiquer avec le RCEP (caper@afmc.ca) si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de nos principes directeurs.

Principes directeurs thématiques

Les principes directeurs du RCEP ont été conçus pour répondre aux défis auxquels est confrontée l'initiative du RCEP. À ce titre, ils s'inscrivent principalement dans le cadre de notre plan stratégique actuel.

Stabilité financière

Comme c'est le cas pour presque toutes les organisations à but non lucratif actives au Canada, l'initiative du RCEP est confrontée aux réalités économiques de l'inflation et aux limites de l'aide que nos bailleurs de fonds peuvent nous apporter. Nous nous engageons donc à :

- 1) mener des projets qui soutiennent la stabilité financière de l'initiative du RCEP;
- 2) répondre aux demandes de données émanant d'une personne non affiliée à une organisation partenaire de financement, à un gouvernement provincial/territorial ou à un fournisseur de données, selon le principe du remboursement des coûts;

- 3) nous concentrer sur l'optimisation de l'investissement de nos organisations partenaires et des provinces/territoires.

Collaboration avec des organisations partenaires et des provinces/territoires

Adhérer à l'initiative du RCEP permet notamment de faciliter la collaboration entre les organisations partenaires ainsi que les provinces et les territoires. Cela encourage la coopération inter-organisationnelle pour aider à garantir que les Canadiens reçoivent les meilleurs soins de santé possibles. Par conséquent, nous nous engageons à :

- 4) faciliter la création de liens entre les organisations partenaires;
- 5) être ouverts à un partage sûr et stratégique des données du RCEP afin d'améliorer les soins de santé prodigués aux Canadiens.

Accent mis sur les résultats attendus du plan stratégique

Le plan stratégique a été élaboré par le gestionnaire du RCEP à l'issue de consultations approfondies avec le Comité du RCEP. La direction et le personnel du RCEP doivent gérer un certain nombre de tâches concurrentes et nouvelles tout au long de l'année. Afin de garantir l'avancement constant de notre plan stratégique, nous nous engageons à :

- 6) n'entreprendre que des projets qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique;
- 7) entreprendre ces nouveaux projets après avoir consulté le Comité du RCEP.

Pertinence du RCEP et des fonds de données

L'initiative du RCEP a été créée et continue d'exister en raison de l'utilité qu'elle apporte au système d'éducation médicale canadien et au système de soins de santé dans son ensemble. Les activités suivantes vont dans ce sens. Le RCEP s'engage à :

- 8) dialoguer régulièrement avec les parties prenantes pour s'assurer que nos données répondent à leurs besoins;
- 9) examiner comment adapter l'approche du RCEP lorsque les données ne répondent pas à ces besoins en temps opportun et d'une manière efficace;
- 10) effectuer des vérifications logiques et qualitatives approfondies de toutes les données que reçoit le RCEP.

Conclusion et sommaire

L'initiative du RCEP est unique en ce sens qu'elle est la seule source de données pancanadiennes fiables et vérifiées sur notre main-d'œuvre médicale future. Les principes directeurs susmentionnés permettront aux responsables de l'initiative de faire des choix cohérents qui garantiront la stabilité et l'avenir de ce groupe important.